

Code de conduite des fournisseurs





The Hershey Company travaille de longue date avec des normes élevées en matière d'éthique et d'intégrité. Cela a été possible grâce à un juste équilibre entre notre forte volonté de croissance rentable et nos engagements vis-à-vis de nos différents intervenants, notamment nos employés, actionnaires, consommateurs et les communautés où nous sommes implantés. La manière dont nos employés gèrent les impacts sociaux, environnementaux et économiques de notre modèle d'affaires est essentielle au succès de notre entreprise. Nos parties prenantes s'attendent à ce que Hershey maintienne des normes élevées en termes de comportement éthique et responsable dans nos opérations et encourage un engagement similaire de la part des sociétés avec lesquelles nous faisons des affaires.

Ce **Code de conduite des fournisseurs** énonce les normes et les attentes de Hershey en ce qui concerne les principaux domaines de responsabilité sociale de l'entreprise. Notre objectif est de travailler avec les fournisseurs pour assurer la conformité avec ces exigences.





CONFORMITÉ LÉGALE ET INTÉGRITÉ EN AFFAIRES

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables dans le pays où ils opèrent. En outre, les fournisseurs ne doivent pas directement ou indirectement donner ou percevoir des avantages indus, comme accepter ou offrir un bien de valeur en échange d'un traitement préférentiel.

DIRECTIVES :

- Les procédures suivantes sont interdites : la corruption, les conflits d'intérêts, la falsification de documents, les soumissions collusoires, la fixation des prix, la discrimination des prix et les pratiques commerciales déloyales en infraction avec les lois antitrust (OECD Guidelines for Multinational Enterprises).
- Selon The Foreign Corrupt Practices Act (FCPA), il est illégal pour certaines catégories de personnes et d'entités de payer les fonctionnaires des gouvernements étrangers afin d'obtenir ou de conserver un marché.
- Les fournisseurs doivent prendre les mesures appropriées pour protéger les renseignements confidentiels et exclusifs appartenant à The Hershey Company.



CONDITIONS SOCIALES ET DE TRAVAIL

Travail des enfants

Hershey s'engage à éliminer de sa chaîne d'approvisionnement les « pires formes de travail des enfants », telles que définies par l'International Labor Organization (ILO) Convention 138 & 182. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils soutiennent et participent aux efforts du secteur afin d'éliminer ces pratiques partout où elles existent dans la chaîne d'approvisionnement.

DIRECTIVES :

- Les enfants ne doivent pas être retirés de l'école pour travailler dans les fermes.
- Les enfants ne doivent pas porter des charges lourdes qui nuisent à leur développement physique.
- Les enfants ne doivent pas être présents sur la ferme lorsque des produits chimiques agricoles sont utilisés.
- Les jeunes enfants, généralement ceux âgés de moins de 14 ans, ne doivent pas utiliser des instruments tranchants.
- La traite des enfants ou le travail forcé des enfants figurent parmi les Worst Forms of Child Labor (WFCL).

Travail forcé/en prison

Les fournisseurs ne doivent pas utiliser ou profiter de quelque façon que ce soit du travail forcé ou obligatoire, ni avoir recours à des usines ou à des sous-traitants qui utilisent une main-d'œuvre non rémunérée et victime de travail forcé. Le fait d'avoir recours aux programmes officiels de réhabilitation en prison n'est pas une infraction au Code.

DIRECTIVES :

- Les fournisseurs ne peuvent pas utiliser toute forme de travail forcé ou obligatoire, comprenant toutes les formes d'esclavage, ni en bénéficier de quelque façon que ce soit.
- Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par le biais de la menace ou l'emploi de la force, de pression ou d'autres moyens, dans le but de les exploiter sont interdits.

Heures de travail et salaires

Les fournisseurs doivent fournir un salaire au moins égal au salaire minimum légal applicable et tout avantage statutaire associé. S'il n'existe aucun salaire minimum légal, les fournisseurs doivent s'assurer que les salaires sont au moins comparables à ceux des entreprises semblables établies dans la région ou aux normes usuelles du secteur. Les heures de travail doivent refléter les normes juridiques applicables et les heures supplémentaires doivent être rémunérées selon la majoration fixée légalement ou au moins au même taux que les heures régulières de travail s'il n'existe aucune majoration obligatoire.

DIRECTIVES :

- Les fournisseurs doivent se conformer aux lois en vigueur sur les heures de travail et les heures supplémentaires.
- De manière régulière et sauf dans des circonstances opérationnelles, les fournisseurs doivent accorder aux employés au moins un jour de congé après six jours de travail consécutifs.
- Le nombre total d'heures de travail doit être dans la limite permise en vertu de la loi ou de l'accord applicable.
- Les fournisseurs doivent se conformer aux lois et règlements en vigueur sur le salaire minimum légal et les heures supplémentaires doivent être rémunérées selon la majoration fixée légalement.
- Des registres détaillés consignants les heures régulières et les heures supplémentaires effectuées par les employés doivent être tenus.

CONDITIONS SOCIALES ET DE TRAVAIL

Liberté d'association

Les fournisseurs doivent respecter le droit à la liberté d'association des employés, notamment le droit de négocier collectivement, conformément aux lois locales, et ils doivent s'assurer du caractère volontaire de toutes les relations de l'employé.

DIRECTIVES :

- Les fournisseurs doivent respecter le droit à la liberté d'association (notamment le droit de négocier collectivement) des employés.
- Les fournisseurs doivent mettre des moyens de communication confidentiels à la disposition des employés pour qu'ils puissent exprimer leurs griefs, et des registres doivent être tenus.

Non-discrimination

Les décisions d'embauche et d'emploi, notamment celles relatives à la rémunération, aux avantages, à la promotion, à la formation et au développement, à la discipline et au licenciement, doivent être prises uniquement sur la base des compétences, des capacités et des performances des employés. La discrimination n'est pas autorisée sur la base de la race, de la religion, du sexe, de l'opinion politique, de l'ascendance nationale ou de l'origine sociale. (International Labor Organization Conventions 100 and 111) En outre, tout traitement injuste des employées enceintes est interdit.

Santé et sécurité

Le fournisseur doit offrir à tous les employés un environnement de travail sain et sécurisé, avec notamment des contrôles, des mesures de sécurité, des actions d'entretien préventif et des équipements de protection appropriés. Les pratiques doivent être conformes à l'ensemble des règlements, codes et lois applicables au niveau local et national.

DIRECTIVES :

- Les fournisseurs doivent offrir un lieu de travail sain et sécurisé. Les procédures de sécurité et de santé doivent respecter l'ensemble des règlements, codes et lois applicables au niveau local et national.
- Des registres consignants les formations sur la santé et la sécurité, les accidents et les blessures sur le lieu de travail doivent être tenus.
- Les fournisseurs doivent former les employés aux procédures d'évacuation d'urgence.
- S'il y a lieu, les fournisseurs doivent s'assurer que les dortoirs sont propres, bien entretenus et conformes aux règles de sécurité.





ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'impact sur l'environnement est un élément clé des pratiques commerciales de The Hershey Company et la société s'engage à soutenir les pratiques durables en matière de production opérationnelle et agricole, comme l'initiative Good Agricultural Practices (GAP) de la Food and Agriculture Organisation (FAO) of the United Nations. À tout le moins, les fournisseurs doivent respecter pleinement l'ensemble des lois et des règlements locaux sur l'environnement et doivent s'efforcer de mener leurs opérations d'une manière qui préserve les ressources naturelles.

Prévention de la pollution et réduction de l'utilisation des ressources

Les fournisseurs doivent réduire les déchets et tous les types d'utilisation en mettant en place des mesures de préservation appropriées dans leurs opérations. Des plans d'amélioration pour la réduction des déchets, le recyclage, la préservation de l'énergie, ainsi que des politiques d'atténuation des gaz à effet de serre doivent être mis en place, accompagnés par des preuves tangibles de leur mise en œuvre.

Permis environnementaux et rapports

Les fournisseurs doivent obtenir, conserver et tenir à jour tous les permis environnementaux requis (p. ex., la surveillance des rejets), ainsi que les enregistrements. Toutes les exigences relatives aux opérations et aux rapports doivent être suivies.

Eaux usées et déchets solides

Les eaux usées et les déchets solides doivent être surveillés, contrôlés et traités comme requis avant leur rejet ou leur élimination, et des registres de surveillance des effluents doivent être tenus.

Émissions atmosphériques

Les émissions atmosphériques générées par les activités doivent être caractérisées, surveillées, contrôlées et traitées comme requis avant l'émission, et des registres de surveillance de l'air doivent être tenus.



QUALITÉ ET SALUBRITÉ DES ALIMENTS

Hershey s'emploie à fournir des produits sûrs et de haute qualité; ses fournisseurs doivent également livrer des produits et services qui répondent aux normes de salubrité et de qualité des aliments requises par la loi applicable et les normes de qualité de The Hershey Company.

VÉRIFICATION ET CONFORMITÉ

Les fournisseurs doivent posséder des systèmes adéquats de surveillance et de tenue de registre pour garantir la conformité au Code. The Hershey Company se réserve le droit de surveiller, d'examiner et de vérifier la conformité au Code.

DIRECTIVES :

- En cas de non-conformité, des mesures correctives devront être lancées afin de garantir le respect des lois et des règlements.
- The Hershey Company se réserve le droit de mettre fin à ses relations d'affaires avec un fournisseur qui refuse de respecter le Code.

CERTIFICATION DE CONFORMITÉ DU FOURNISSEUR

Par son acceptation de tout bon de commande de The Hershey Company, le fournisseur reconnaît qu'il accepte le Code et qu'il a l'intention de s'y conformer.

Si vous avez des questions supplémentaires sur le Code de conduite des fournisseurs, veuillez communiquer avec votre acheteur, votre gestionnaire de produits ou l'équipe de sourcing responsable de Hershey à l'adresse ResponsibleSourcing@hersheys.com.



www.thehersheycompany.com